

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE le

N° 2014/50

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

SLOW

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 41

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 21

Date convocation du Conseil Communautaire : 14/04/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 14/04/2014

Le 22 Avril 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30 à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
THIERRY BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	Mr FATH
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	A	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	Mr LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	A	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AULANIER est élu secrétaire de séance

N° 2014/50

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Vu, la délibération N°2012/115 du 25 septembre 2012 création la commission intercommunale d'accessibilité

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) a été rendue obligatoire par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées, pour les communes et les structures intercommunales de plus de 5.000 habitants compétentes en matière de transport ou d'aménagement du territoire.

Il précise que cette commission, dont la création figure parmi les mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité aux espaces publics et au cadre bâti, détient, dans le cadre des compétences propres à la Communauté de Communes, les attributions suivantes :

- l'établissement d'un plan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et de propositions de nature à améliorer l'accessibilité existant,
- l'organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles.

Il précise que cette commission sera composée :

- d'un représentant par commune membre de la Communauté de Communes,
- des représentants des associations départementales de personnes handicapées, des associations de commerçants et d'entrepreneurs,
- des représentants des offices HLM en qualité de personnes ressources.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **Approuve** la composition de la commission intercommunale d'accessibilité dans les conditions définies ci-dessus,
- **Désigne** les délégués à la commission comme suit :

Commune	Titulaire
Ayguemorte les Graves	- M .ROUBY
Beautiran	- M.BARRERE
Cabanac et Villagrains	- Mme CANADA
Cadaujac	- M.GAZEAU
Castres Gironde	- M.CONSTANT
Isle Saint Georges	- M.PATROUILLEAU
La Brède	- M.DUBARD
Léognan	- Mme CHENNA
Martillac	- Mme JOLIVET
Saint Médard d'Eyrans	- M.BARROUILHET
Saint Morillon	- M.BENESSE
Saint Selve	- M.BORDELAIS
Saucats	- M.LEMAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2014

Reçu en préfecture le 12/05/2014

- **Confie** le soin au Président de mettre en place cette commission et d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 22 Avril 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'CT', written over a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text 'COMUNE DE MARTILLAC' around the perimeter.